

AXELLE LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU NUMERIQUE ET DE L'INNOVATION AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

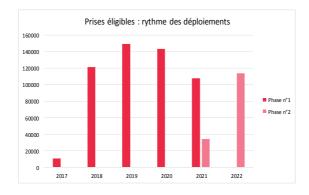
Paris, le 18 novembre 2016 N°264

Les territoires ruraux du Nord et du Pas-de-Calais entièrement équipés en fibre en 2022

Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique et de l'Innovation, s'est rendue ce jour dans le Pas-de-Calais, à l'invitation du Syndicat mixte « La fibre Numérique 5962 » chargé du déploiement des réseaux à très haut débit dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. Cette réunion marquait l'entrée dans sa phase opérationnelle du projet de réseau d'initiative publique inscrit dans le plan France Très Haut Débit et destiné à couvrir en très haut débit l'ensemble des foyers et des entreprises des deux départements.

Ce projet est l'un des plus ambitieux inscrits dans le plan France Très Haut Débit. Il prévoit l'équipement de 680 000 locaux en fibre optique (FttH) d'ici à 2022 dans 1 159 communes, permettant la couverture de l'intégralité de la zone d'intervention publique dans ces territoires (population située en zone rurale représentant 31% de la population des deux départements). Ce projet mobilise un investissement de près de 900 millions d'euros, dont 245 millions d'investissement public, le reste étant assuré par les partenaires privés sélectionnés par les collectivités dans le cadre d'une délégation de service public.

Pour les particuliers comme pour les entreprises de ces territoires, dont plus de 40% disposent aujourd'hui d'un débit inférieur à 8Mbit/s, cela signifie l'accès, d'ici 6 ans, à des débits minimum de 100 Mbit/s et à une qualité de service sans comparaison.



L'Etat s'est engagé à accompagner financièrement la réalisation de ce projet, comme des 73 autres projets de RIP qui ont déjà reçu un accord de principe pour le soutien financier de l'Etat (pour un montant cumulé de 2,7 milliards d'euros) et a contribué à en sécuriser les





financements en obtenant, il y a quelques jours, l'accord de la Commission européenne au titre du régime des aides d'Etat.

Sur l'ensemble du territoire, les projets portés par les collectivités dans le cadre du plan France Très Haut Débit entrent dans leur phase opérationnelle. Comme dans le Nord et le Pas-de-Calais, ils vont aussi se traduire par une forte mobilisation des entreprises de l'ensemble de la filière qui contribue à la réalisation de ces réseaux et la création d'un nombre importants d'emplois. Pour le seul projet du Nord et du Pas-de-Calais, les collectivités prévoient la mobilisation de 2 600 emplois (équivalents temps plein), dont une majorité d'emplois locaux.

Contact presse:

Cabinet d'Axelle LEMAIRE: 01 53 18 44 50 sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

